

FEUILLE D'INFORMATION

Les femmes dans le Mouvement olympique

20 août 2026

Mission

Le sport est l'une des plateformes les plus puissantes pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. En tant que chef de file du Mouvement olympique, le Comité International Olympique (CIO) porte une responsabilité considérable en la matière – un droit humain d'une importance capitale et un principe fondamental de la Charte olympique.

La [Charte olympique](#) est claire à cet égard : "Le rôle du CIO est d'encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport, à tous les niveaux et dans toutes les structures, dans le but de mettre en œuvre le principe de l'égalité entre hommes et femmes." (Charte olympique, Règle 2, paragraphe 8).

L'engagement de l'institution olympique va bien au-delà de la simple parité entre athlètes aux Jeux Olympiques. Le CIO considère en effet l'égalité des genres comme une composante essentielle d'une gouvernance sportive efficace, et continue d'œuvrer pour la promotion des femmes et des jeunes filles dans le sport, à tous les niveaux et dans toutes les structures, y compris en dehors de l'aire de compétition. D'importants progrès ont ainsi été accomplis dans la nomination de femmes à des postes décisionnels clés, tant au sein de l'administration du CIO que de ses organes directeurs.

Bon nombre de parties prenantes du Mouvement olympique ont également lancé leurs propres initiatives en faveur de l'égalité des genres, élargissant ainsi l'accès des femmes et des jeunes filles du monde entier à tous les domaines du sport.

Étapes historiques

En 1979, le droit des femmes à participer au sport a été officiellement inscrit pour la première fois dans une convention internationale, la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à](#)

[l'égard des femmes](#). En 1994, le Groupe de travail international (GTI) sur la femme et le sport a vu le jour et a tenu sa première Conférence mondiale sur la femme et le sport à Brighton (Royaume-Uni). Cette rencontre a abouti à la [Déclaration de Brighton](#), un traité international destiné à soutenir la construction d'un système plus juste et plus équitable pour le sport et l'activité physique. Le CIO a apporté son soutien à l'initiative et en est devenu signataire. L'année suivante, en 1995, les Nations Unies ont organisé la quatrième Conférence mondiale sur les femmes consacrée à la lutte pour l'égalité, au développement et à la paix à Beijing (République populaire de Chine). La [Déclaration et le Programme d'action de Beijing](#) qui en sont issus ont, pour la première fois, mentionné explicitement le sport comme un outil au service de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

Fort de ces avancées internationales, le CIO a franchi, en 1996, une étape décisive en modifiant la Charte olympique pour y inscrire, pour la première fois, une référence explicite à son rôle dans la promotion des femmes dans le sport : "La mission du CIO est de promouvoir l'Olympisme conformément à la Charte olympique. À cet égard, le rôle du CIO est : (...) de veiller, par tous moyens appropriés, à la promotion des femmes dans le sport, à tous les niveaux et dans toutes les structures, et notamment dans les organes exécutifs des organisations sportives nationales et internationales en vue de l'application stricte du principe de l'égalité des sexes." ([Charte olympique, 1996](#)).

Cette même année, l'institution olympique a tenu sa première Conférence mondiale sur la femme et le sport, dont les objectifs étaient les suivants :

1. sensibiliser l'opinion publique au rôle des femmes dans le sport ;
2. évaluer les progrès accomplis en matière d'égalité des genres dans le sport ;



3. déterminer les mesures à prendre en priorité pour promouvoir les femmes dans le sport.

À l'issue de cette conférence, la Session du CIO a adopté une recommandation fixant un objectif d'au moins 10 % de femmes à des postes décisionnels d'ici 2000, et de 20 % d'ici 2005.

L'Agenda olympique 2020

En 2014, dans le cadre de la recommandation 11 de l'Agenda olympique 2020, sa feuille de route stratégique pour l'avenir du Mouvement olympique, le CIO s'est engagé à :

1. œuvrer avec les Fédérations Internationales de sport pour parvenir à une participation féminine de 50 % aux Jeux Olympiques et favoriser la présence des femmes dans le sport en multipliant les occasions d'y participer ;
2. promouvoir l'ajout d'épreuves par équipes mixtes.

Le projet d'analyse du CIO sur la question de l'égalité des sexes

En mars 2017, le CIO a lancé un [projet d'analyse de la question de l'égalité des sexes](#) afin de procéder à un état des lieux approfondi de l'égalité des genres au sein du Mouvement olympique et de "favoriser l'égalité des genres au niveau mondial" avec des "recommandations concrètes en faveur du changement". Fruit d'une initiative conjointe des commissions des femmes dans le sport et des athlètes du CIO, ce projet a été mené par un groupe de travail de onze personnes, réunissant des membres du CIO ainsi que des représentants des Comités Nationaux Olympiques (CNO) de chaque continent et des Fédérations Internationales (FI) de sport. Ce groupe a mené un examen approfondi de la question de l'égalité des sexes au sein du Mouvement olympique autour de cinq thématiques : le sport, la représentation, le financement et les ressources humaines, la gouvernance, ainsi que le suivi et la communication. Ses travaux ont abouti à 25 recommandations concrètes, [approuvées par la commission exécutive du CIO en février 2018](#), engageant l'organisation sur une nouvelle voie pour faire progresser l'égalité des genres dans l'arène sportive et au-delà.

En janvier 2020, une évaluation de la mise en œuvre des recommandations a été réalisée. Ses principales conclusions, ainsi qu'un résumé de l'état

d'avancement de chacune d'elles, figurent dans le [Rapport 2021 sur l'égalité des genres et l'inclusion](#).

L'Agenda olympique 2020+5

Afin de soutenir la mise en œuvre de l'Agenda olympique 2020+5, le CIO a adopté, en mai 2021, [21 objectifs en matière d'égalité des genres et d'inclusion pour la période 2021-2024](#). Ces objectifs s'appuyaient sur les progrès réalisés dans le cadre de l'Agenda olympique 2020 et du projet d'analyse sur la question de l'égalité des sexes du CIO. Ils s'articulaient autour de cinq domaines d'intervention : la participation, le leadership, la pratique du sport en toute sécurité, la représentation et l'allocation des ressources, et couvraient les trois sphères de responsabilité du CIO : le CIO en tant qu'organisation, le CIO en tant que propriétaire des Jeux Olympiques et le CIO en tant que chef de file du Mouvement olympique. Leur mise en œuvre a été pilotée par le CIO avec le soutien des CNO, des FI et des comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO). [Pour plus d'informations, consultez le rapport d'étape sur l'égalité des genres et l'inclusion 2021-2024.](#)

L'égalité des genres aux Jeux Olympiques

Les Jeux Olympiques sont devenus l'événement sportif le plus important et le plus égalitaire du monde, un résultat qui doit beaucoup à l'engagement de longue date du CIO en faveur de l'égalité des genres et aux actions délibérées menées avec les parties prenantes du Mouvement olympique. Les femmes prennent part pour la première fois aux Jeux Olympiques modernes à Paris, en 1900, quatre ans après la première édition à Athènes. Vingt-deux d'entre elles, sur un total de 997 athlètes, concourent alors dans cinq sports : le tennis, la voile, le croquet, les sports équestres et le golf.

Depuis, leur participation n'a cessé de croître. Au cours des vingt dernières années, le programme olympique a évolué, en coopération avec les FI et les comités d'organisation, pour intégrer davantage d'épreuves féminines. Avec l'ajout de la boxe féminine, les Jeux de Londres 2012 ont été les premiers où les femmes ont concouru dans tous les sports au programme. Des critères ont également été instaurés, exigeant que tout nouveau sport candidat



aux Jeux comporte au moins une épreuve féminine et une épreuve masculine.

Ajout de nouveaux sports féminins

Année	Sports ou disciplines
1900	Tennis, golf
1904	Tir à l'arc
1908	Tennis*, patinage
1912	Sports aquatiques
1924	Escrime
1928	Athlétisme, gymnastique
1936	Ski
1948	Canoë
1952	Sports équestres
1964	Volleyball, luge
1976	Aviron, basketball
1980	Hockey
1984	Tir, cyclisme
1988	Tennis*, tennis de table, voile
1992	Badminton, judo, biathlon
1996	Football, softball
1998	Curling, hockey sur glace
2000	Haltérophilie, pentathlon moderne, taekwondo, triathlon
2002	Bobsleigh
2004	Lutte
2012	Boxe
2016	Golf*, rugby
2020	Baseball/softball*, karaté, skateboard, escalade, surf
2024	Breaking
2028	Cricket*, flag football, lacrosse*, squash

*Sports de retour au programme olympique

Les Jeux de Paris 2024 ont marqué l'histoire

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 sont devenus les premiers de l'histoire à afficher une parité totale sur l'aire de compétition, grâce à un nombre égal de places de qualification attribuées par le CIO aux hommes et aux femmes athlètes. Avec plus de 49 % de participantes (5 300 femmes sur 10 813 athlètes), cette avancée historique s'explique par une série de mesures concrètes, tant sur l'aire de compétition qu'en dehors. Dès le premier jour, l'égalité des genres a occupé une place centrale : 196 délégations de CNO (soit 96 % d'entre elles) ont choisi de désigner deux porte-drapeaux, un homme et une femme, pour la cérémonie d'ouverture sur la Seine, une initiative introduite pour la première fois lors des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 afin de garantir aux

femmes athlètes une couverture médiatique égale lors de cet événement suivi par un public mondial.

Paris 2024 a également proposé une représentation équilibrée entre hommes et femmes dans son programme sportif :

- un programme des sports plus équilibré : 28 des 32 sports ont atteint l'égalité totale entre les genres ;
- un nombre de médailles plus équilibré : 152 épreuves féminines, 157 épreuves masculines et 20 épreuves mixtes, soit plus de la moitié des épreuves avec remise de médailles ouvertes aux femmes athlètes.

En collaboration avec ses parties prenantes, le CIO a poursuivi ses efforts pour garantir un calendrier de compétition équilibré, où les épreuves féminines et masculines bénéficiaient d'une répartition équitable et d'une visibilité égale tout au long des seize jours des Jeux.

Durant le dernier week-end, une attention particulière a été portée à l'équilibre des genres dans le choix des horaires des sessions sanctionnées par une médaille, un moment clé pour la reconnaissance des athlètes devant les téléspectateurs du monde entier.

Pour la première fois depuis son admission au programme olympique en 1984, le marathon féminin s'est déroulé le lendemain de l'épreuve masculine, mettant ainsi en valeur les performances des femmes athlètes lors de la cérémonie de clôture. À Paris, l'événement revêtait une portée symbolique particulière, le parcours rendant hommage à la célèbre Marche des femmes de 1789.

Dans de nombreux sports de combat et de force, l'ordre des épreuves a par ailleurs été déterminé par catégorie de poids, ce qui a permis d'alterner compétitions masculines et féminines, alors qu'auparavant, ces dernières étaient programmées le matin et les compétitions masculines en soirée, aux heures de plus forte audience.

Au-delà des compétitions, l'équilibre entre hommes et femmes a été de mise tout au long des Jeux : les femmes représentaient 50 % des volontaires, des relayeurs de la flamme, et des participants au Marathon pour Tous.

Jeux de LA28 : quotas paritaires et davantage d'équipes féminines



Pour les Jeux Olympiques de LA28, l'égalité des genres a de nouveau été un élément déterminant dans la définition des quotas d'athlètes et du programme des épreuves. Comme à Paris, les places de qualification seront attribuées à parts égales entre hommes et femmes, et pour la première fois dans l'histoire olympique, tous les sports d'équipe compteront autant, voire davantage, d'équipes féminines que masculines.

Avec l'admission des sports additionnels, 5 635 places de qualification ont été attribuées aux femmes athlètes et 5 563 aux hommes. Sur les 353 épreuves figurant au programme, LA28 compte 161 épreuves féminines, 166 épreuves masculines et 26 épreuves mixtes ou ouvertes. [Le programme complet est consultable ici.](#)

Milano Cortina 2026 : les Jeux d'hiver les plus équilibrés à ce jour

Le CIO a travaillé avec le comité d'organisation des Jeux de Milano Cortina 2026, les FI et les CNO pour ajouter des épreuves féminines et ajuster les quotas d'athlètes en vue d'une représentation plus équilibrée. Avec 46,7 % de participantes, cette édition est devenue la plus équilibrée en termes de parité à ce jour.

Dans le programme des sports, l'égalité totale entre hommes et femmes a été atteinte dans douze disciplines sur seize, contre dix sur quinze aux Jeux de Beijing 2022 : le biathlon, le skeleton, le curling, le patinage artistique, le patinage de vitesse sur piste courte, le patinage de vitesse, le ski alpin, le ski acrobatique, le saut à ski, le ski-alpinisme, le snowboard et le ski de fond. Quatre nouvelles épreuves féminines ont été ajoutées : le sprint en ski-alpinisme, le double en luge, les bosses en parallèle en ski acrobatique, et l'épreuve individuelle femmes sur grand tremplin en saut à ski. Au total, les Jeux de Milano Cortina 2026 ont enregistré le plus grand nombre d'épreuves féminines jamais atteint à une édition des Jeux d'hiver, avec 50 épreuves contre 46 aux Jeux de Beijing 2022.

En ski de fond, pour la première fois dans l'histoire des Jeux Olympiques d'hiver, hommes et femmes ont concouru sur les mêmes distances dans toutes les épreuves.

Alpes 2030 franchit une étape décisive

Les Jeux Alpes 2030 devraient, pour la première fois dans l'histoire des Jeux Olympiques d'hiver, atteindre la parité femmes-hommes grâce à une répartition équitable des places de qualification : celles attribuées aux femmes représenteront 50 % du quota total de 3 046 athlètes. Le programme permettra également d'atteindre la parité en termes de nombre d'épreuves organisées, avec 56 épreuves féminines et 55 épreuves masculines, auxquelles s'ajoutent 15 épreuves mixtes.

La participation des femmes progressera par ailleurs dans quatre sports, dont deux atteindront la parité totale :

- luge : de 44,3 % à 50 % ;
- ski : de 48,6 % à 50 % ;
- bobsleigh : de 32,9 % à 39,5 % ;
- hockey sur glace : de 43,4 % à 45,6 %.

En dehors de l'aire de compétition

Directives relatives à la représentation des sexes

L'égalité totale entre hommes et femmes va au-delà de la simple parité statistique. La couverture des épreuves sportives joue un rôle majeur dans l'établissement des normes et des stéréotypes de genre et dans la promotion de nouveaux modèles positifs et diversifiés. Or, des différences fondamentales subsistent dans la manière dont et le sport féminin et les femmes athlètes sont représentés par rapport à leurs homologues masculins.

Pour répondre à cet enjeu et accompagner ses parties prenantes vers des pratiques de représentation justes et égales, l'institution olympique a publié en 2018 [ses Directives pour une représentation égalitaire, équitable et inclusive des genres dans le sport](#), mises à jour en avril 2026. Le CIO continue de travailler de concert avec les parties prenantes du Mouvement olympique pour les promouvoir et en favoriser la mise en œuvre.

L'égalité des genres aux Jeux Olympiques de la Jeunesse

Les 4^{es} Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) d'été se tiendront à Dakar, au Sénégal, du 31 octobre au 13 novembre 2026, une première pour le continent africain, qui accueillera ainsi son tout premier événement sportif olympique.



Cette édition marquera également une étape historique pour le Mouvement olympique : ce seront les premiers JOJ de l'histoire à atteindre une parité totale entre femmes et hommes au niveau des quotas d'athlètes, des disciplines et des épreuves. L'édition de Dakar 2026 réunira 2700 athlètes qui s'affronteront dans 151 épreuves, dont 72 féminines, 72 masculines et sept mixtes.

L'égalité des genres au CIO

Présidente du CIO

En mars 2025, la championne olympique zimbabwéenne Kirsty Coventry a été élue dixième présidente du CIO et première femme à accéder à cette fonction dans l'histoire de l'institution olympique, ce dès le premier tour de scrutin, lors de la 144^e Session du CIO à Costa Navarino, en Grèce.

Membres du CIO

La Vénézuélienne Flor Isava-Fonseca et la Finlandaise Pirjo Häggman ont été, en 1981, les deux premières femmes cooptées membres du CIO. En août 2026, les femmes représentent 44,2 % des membres actifs de l'institution olympique (46 femmes pour 58 hommes), soit plus du double du taux enregistré en 2013, avant le lancement de l'Agenda olympique 2020.

Commission exécutive du CIO

Flor Isava-Fonseca a également été la première femme élue à la commission exécutive du CIO, en 1990. Sept ans plus tard, Anita L. DeFrantz devenait la première vice-présidente de l'institution, fonction qu'elle a occupée de 1997 à 2001. En juillet 2020, le CIO a atteint l'objectif qu'il s'était fixé de compter 30 % de femmes au sein de sa commission exécutive. En août 2026, cette proportion s'élève à 33,3 %.

Commissions du CIO

En septembre 2024, les femmes occupaient 50 % des sièges au sein des commissions du CIO prises dans leur ensemble, soit une hausse de 150 % par rapport à 2013, où ce chiffre n'était que de 20 %, et présidaient 42,4 % des commissions du CIO, contre 18 % en 2013.

Commission pour l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion

Créé en 1995, le groupe de travail femme et sport du CIO a d'abord joué le rôle d'organe consultatif, réunissant des représentants des trois composantes du Mouvement olympique (CIO, FI, CNO) ainsi que des membres indépendants. Il est devenu une commission à part entière en 2004, sous la conduite d'Anita L. DeFrantz. En 2022, la commission des femmes dans le sport a pris le nom de commission du CIO pour l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion, afin de mieux refléter l'accent mis sur la promotion de l'égalité des genres et l'inclusion des femmes dans toute leur diversité.

Cette commission conseille la Session, la commission exécutive et la présidente du CIO sur la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité des genres et l'inclusion, dans les trois sphères de responsabilité de l'institution olympique.

Administration du CIO

Dans le cadre de la stratégie "Gestion du personnel à l'horizon 2020" (*People Management 2020*), plusieurs mesures ont été mises en place afin de garantir une représentation inclusive et diversifiée au sein du personnel. En 2021, le CIO a également déployé un plan d'action pour la diversité et l'inclusion, destiné à soutenir ses objectifs internes en matière d'égalité sur le lieu de travail.

L'égalité des genres au sein du Mouvement olympique

Le CIO montre l'exemple aux autres organismes sportifs en augmentant le nombre de femmes occupant des postes à responsabilités et en réduisant l'écart entre hommes et femmes parmi ses membres, sa commission exécutive et l'ensemble de ses commissions... autant d'étapes qui témoignent des efforts continus pour instaurer un leadership équilibré au sein du Mouvement olympique.

En décembre 2016, la commission exécutive du CIO a conseillé aux composantes du Mouvement olympique de se fixer un objectif minimum de 30 % de représentation féminine dans leurs organes directeurs d'ici 2020, assorti de mesures d'accompagnement pour y parvenir. Ce principe a été renforcé en 2022 en étant intégré aux principes universels de base de bonne gouvernance au sein du Mouvement olympique.



En juin 2025, 43 % des CNO et 60 % des FI avaient atteint un taux de représentation d'au moins 30 % dans chaque genre au sein de leurs comités exécutifs. Bon nombre d'autres progressent régulièrement pour combler cet écart avant la prochaine Olympiade.

Programmes de la Solidarité Olympique

La Solidarité Olympique propose aux CNO une série de programmes d'assistance destinés aux athlètes, aux jeunes espoirs, aux entraîneurs et aux managers sportifs, dont bénéficie un nombre croissant de femmes. Tous ces programmes prévoient des mesures incitatives en faveur de la participation des femmes. Le programme des valeurs olympiques offre en outre un financement aux CNO afin d'encourager davantage de jeunes filles et de femmes à tirer parti du sport et de créer les conditions permettant aux femmes d'accéder à des rôles de direction, tant dans l'encadrement que dans l'administration sportive. [En savoir plus sur la Solidarité Olympique.](#)

Construire des communautés égalitaires et inclusives grâce au sport

En collaboration avec un large éventail d'organisations actives dans les domaines du sport et du développement social, le CIO, à travers sa stratégie "Olympisme365", renforce la contribution du sport à l'amélioration de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion au sein des communautés. Cela comprend des initiatives visant à élargir l'accès au sport pour les groupes défavorisés et marginalisés, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans et par le sport, ainsi qu'à soutenir des programmes qui s'appuient sur le sport pour lutter contre la discrimination. [Pour en savoir plus, rendez-vous ici.](#)

Champions de l'égalité des genres, de la diversité et de l'inclusion

Chaque année, les Trophées du CIO "Champions de l'égalité des genres, de la diversité et de l'inclusion" récompensent des personnes exceptionnelles qui font progresser ces valeurs dans et par le sport.

En 2026, 150 lauréats originaires de 75 pays ont ainsi été distingués.

De plus amples informations sur ces Trophées sont disponibles sur notre [site web](#).

Pour plus d'informations, contacter :
Le Centre d'Études Olympiques
Tél. +41 21 621 66 11
studies.centre@olympic.org

Tableau A : Participation des femmes aux Jeux de l'Olympiade

Années	Sports	Épreuves féminines	Épreuves Mixtes	Nbre total d'épreuves	% d'épreuves féminines	% d'épreuves féminines et mixtes	Participant.es	% de participant.es
1900	2	2	1	95	2,1	5,3	24	1,9
1904	1	3	0	95	3,1	6,4	6	0,9
1908	2	4	8	110	3,6	10,9	37	1,8
1912	2	5	6	102	4,9	10,8	48	2,0
1920	2	8	16	156	5,1	15,6	63	2,4
1924	3	10	4	126	7,9	11,1	135	4,4
1928	4	14	3	109	12,8	15,6	277	9,6
1932	3	14	4	117	12,0	15,4	126	9
1936	4	15	4	129	11,6	14,7	331	8,3
1948	5	19	5	136	14,0	17,6	390	9,5
1952	6	25	7	149	16,8	21,5	519	10,5
1956	6	26	9	151	17,2	23,2	376	13,3
1960	6	29	8	150	19,3	24,7	611	11,4
1964	7	33	11	163	20,2	27,0	678	13,2
1968	7	39	18	172	22,7	33,1	781	14,2
1972	8	43	20	195	22,1	32,3	1 059	14,6
1976	11	49	19	198	24,7	34,3	1 260	20,7
1980	12	50	19	203	24,6	34,0	1 115	21,5
1984	14	62	15	221	28,1	34,8	1 566	23
1988	17	72	14	237	30,4	36,3	2 194	26,1
1992	19	86	12	257	33,5	38,1	2 704	28,8
1996	21	97	11	271	35,8	39,9	3 512	34,0
2000	25	120	11	300	40,0	44,0	4 069	38,2
2004	26	125	10	301	41,5	44,9	4 329	40,7
2008	26	127	10	302	42,1	45,4	4 637	42,4
2012	26	132	8	302	43,7	46,4	4 676	44,2
2016	28	136	9	306	44,4	47,4	5 059	45
2020	33	156	18	339	46,0	51,3	5 457	47,8
2024	32	151	22	329	45,9	52,6	5 300	49

Tableau B : Participation des femmes aux Jeux Olympiques d'hiver

Années	Sports	Épreuves féminines	Épreuves mixtes	Nbre total d'épreuves	% d'épreuves féminines	% d'épreuves féminines et mixtes	Participant.es	% de participant.es
1924	1	1	1	16	6,3	12,5	11	4,3
1928	1	1	1	14	7,1	14,3	26	5,6
1932	1	1	1	14	7,1	14,3	21	8,3
1936	2	2	1	17	11,8	17,6	80	12
1948	2	4	1	22	18,2	22,7	77	11,5
1952	2	5	1	22	22,7	27,3	109	15,7
1956	2	6	1	24	24,0	29,2	134	17
1960	2	10	1	27	35,7	40,7	144	21,5
1964	3	12	2	34	35,3	41,2	199	18,3
1968	3	12	2	35	34,2	40,0	211	18,2
1972	3	12	2	35	34,2	40,0	205	20,5
1976	3	12	3	37	32,4	40,5	231	20,6
1980	3	12	3	38	31,6	39,5	232	21,7
1984	3	13	3	39	33,3	41,0	274	21,5
1988	3	16	4	46	34,8	41,3	301	21,2
1992	4	23	3	57	40,4	45,6	488	27,1
1994	4	25	3	61	41,0	45,9	522	30
1998	6	29	3	68	42,0	47,1	787	36,2
2002	7	34	3	78	42,5	47,4	886	36,9



2006	7	37	3	84	44,0	47,6	960	38,2
2010	7	38	3	86	44,2	47,7	1044	40,7
2014	7	43	6	98	44,9	51,0	1121	40,3
2018	7	44	9	102	42,7	52,0	1169	41
2022	7	46	12	109	42,2	53,0	1267	44,7
2026	8	50	12	116	43,1	53,4	1328	46,7